



ACTION 11

Lutter contre la pollution sonore

Près de 17% de la population de GPSEA, soit plus de 53 000 habitants, est exposée au bruit à des niveaux supérieurs aux valeurs limite de l'Observatoire Mondial de la Santé selon l'indicateur Lden (qui mesure le niveau de bruit global journalier, tous transports confondus).

La pollution sonore est à la fois une nuisance environnementale, une menace pour la santé publique et un coût économique. Dans ce contexte, GPSEA, souhaite aux côtés de la Métropole du Grand Paris, compétente en matière de « lutte contre les nuisances sonores » protéger la population face au risque qu'engendre une exposition forte et continue à un bruit global lié aux transports routiers, ferroviaires ou aériens.

À partir des zones du territoire les plus exposées au bruit, des consultations se poursuivront avec les villes du territoire afin d'intégrer dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) métropolitain des propositions d'actions locales en matière d'aménagement urbain (voirie, bâtiments), de circulation, etc. GPSEA accompagnera la mise en place des actions retenues.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Améliorer l'**environnement sonore** et la **qualité de vie** des habitants.



INDICATEURS DE SUIVI

- À chiffrer selon le plan d'actions.



BUDGET ESTIMÉ

- Nombre de **consultations** avec les communes membres.
- **Intégration** au SIG de GPSEA et de la Métropole du Grand Paris **des zones à enjeux prioritaires**.
- Nombre d'actions réalisées.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Identification des zones à enjeux prioritaires. Consultation avec les villes sur les zones à enjeux.
2020	Mise en place du plan d'actions du PPBE métropolitain.

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Autres directions impliquées : Aménagement, développement économique et déplacements ; Voirie, eau potable et assainissement.

Partenaires : Métropole du Grand Paris, Villes.

